

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE



Le rôle des Parlements dans la mise en œuvre et le respect des engagements

Johannesburg, 29 et 30 août 2002

Vers un développement durable : mettre en œuvre Action 21

Déclaration parlementaire à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable

Adoptée par acclamation à la faveur de la Réunion parlementaire organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement de l'Afrique du Sud (Johannesburg, 29 et 30 août 2002)

Préambule

Alors que les 20 % les plus riches de la population mondiale consomment 80 % des ressources à un rythme non tenable, trois milliards de personnes doivent survivre avec moins de deux dollars par jour, avec un accès insuffisant à l'éducation et à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement et à un abri, à un travail décent, à des techniques productives et à des énergies propres, bref à un cadre de vie digne.

La pauvreté doit être considérée comme une menace grave pour l'humanité. Ne pas savoir de quoi le prochain repas sera fait, voir ses enfants et leurs enfants condamnés à une vie marquée par le dénuement extrême, la faim, l'analphabétisme et la maladie est inhumain, injuste et inacceptable.

Malgré les progrès accomplis dans bien des domaines, le Programme Action 21, vieux de 10 ans, est encore, pour l'essentiel, lettre morte : la pollution des océans s'accroît et l'épuisement des stocks de poissons s'accélère; le taux d'exploitation des forêts est supérieur au taux de régénération; certaines terres arables sont surexploitées; la dégradation des terres et la désertification se poursuivent; les catastrophes naturelles surviennent avec une fréquence et une intensité accrues; le réchauffement climatique et les changements climatiques risquent de compromettre les conditions de vie, la stabilité politique, voire l'existence de populations entières. Le coût tant humain qu'environnemental de cette dégradation est incalculable et ses effets sont, de plus en plus, irréversibles.

Pour enrayer cette course effrénée, il faut plus que jamais que nous, représentants de la branche législative, travaillons ensemble pour assurer un développement social, économique et environnemental durable. Laissant de côté nos divergences et agissant au nom des peuples que nous représentons, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes et les moyens décrits ci-après.

Principes d'application

Nous renouvelons notre attachement à la Déclaration de Rio et, en particulier, au principe des responsabilités communes mais différenciées qui y est énoncé. Nous réaffirmons en outre notre volonté de faire la guerre à la pauvreté, comme l'avait proclamé le Sommet de Copenhague.

Nous réaffirmons que les gouvernements, en partenariat avec la société civile et le secteur productif, doivent promouvoir un développement durable sans pour autant abdiquer leurs responsabilités fondamentales envers les populations les plus défavorisées et les plus vulnérables tant dans chaque pays que sur la scène mondiale.

Nous considérons qu'investir dans l'environnement et dans les ressources humaines est la clé d'une économie plus prospère apte à répondre aux attentes de chacun sur la planète et aux besoins des générations futures.

Nous sommes attachés à l'idée d'une société reposant sur les principes fondamentaux que sont la solidarité, l'égalité, la non-discrimination et la tolérance, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme. Nous soulignons l'importance primordiale de l'éducation en la matière.

Nous plaidons pour que toutes les politiques publiques en matière de développement durable comportent des objectifs concrets et soient assorties d'un calendrier impératif de mise en œuvre, garants d'une action réelle et de résultats tangibles.

Mesures prioritaires

Sachant le rôle que joue le <u>financement</u> dans la mise en œuvre d'*Action 21*, nous souscrivons à l'esprit du *Consensus de Monterrey* adopté par les Nations Unies comme point de départ à la mobilisation de ressources additionnelles pour le monde en développement. Afin d'en assurer la mise en œuvre pour promouvoir le développement durable, nous :

- Affecterons une plus grande partie de l'aide publique au développement (APD) aux projets intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement, y compris l'éradication de la pauvreté, et veillerons à ce que les garanties de crédit à l'exportation ne couvrent que pareils projets;
- Encouragerons, en sus de l'augmentation de l'APD, les initiatives visant à annuler la dette des pays pauvres et des pays à revenu intermédiaire, y compris par des mécanismes de conversion de créances pour le financement du développement durable afin que ces pays puissent atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire,
- Régulerons les investissements pour protéger la nature et la biodiversité afin de promouvoir des modes de vie durables au niveau local, en particulier pour les groupes vulnérables, dont les peuples autochtones;
- Agirons pour faire appliquer intégralement les Accords de l'Uruguay Round afin d'instaurer un régime commercial plus équitable, conforme aux principes des accords de l'OMC, pour faciliter les futures négociations commerciales, pour élargir l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, et pour veiller à ce que le respect de la propriété intellectuelle n'interdise pas l'accès aux médicaments pouvant sauver des vies;

Conscients de l'évolution de la société civile ces dix dernières années, nous soulignons l'importance des <u>partenariats</u> entre puissance publique et organisations de la société civile, y compris les entreprises, partenariats qui sont un instrument complémentaire de promotion du développement durable dans les pays tant développés qu'en développement. A cet effet, nous :

- Arrêterons les directives nécessaires et le cadre juridique propre à promouvoir ces partenariats et à en assurer la transparence et l'équité, ainsi qu'à renforcer la valeur des capacités nationales et locales;
- Aiderons au renforcement des partenariats au niveau local et dans les entreprises;
- Apporterons notre appui aux partenariats régionaux tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Constatant l'interdépendance de la sécurité humaine et du développement durable et sachant que la notion de sécurité humaine est relative et est perçue et vécue différemment selon que l'on est au Nord ou au Sud, nous accorderons la plus haute priorité à la <u>sécurité humaine</u> dans la mise en œuvre des volets économiques et sociaux d'*Action 21*:

- Atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire dans les délais prescrits en donnant la priorité requise dans nos budgets à l'éducation, en assurant l'égalité d'accès aux garçons et aux filles ainsi qu'à l'éducation tout au long de la vie, à la sécurité alimentaire, à l'accès aux services de santé de la reproduction, à la protection sociale de base pour tous, à l'eau potable, à l'assainissement et à des énergies moins polluantes;
- Prendre des mesures préventives et curatives, inspirées des directives de l'ONUSIDA et axées sur les jeunes générations, les femmes et les personnes handicapées, pour combattre l'épidémie de VIH/SIDA et en atténuer les effets, en ce qui concerne tant les souffrances humaines que le développement durable, et pour atteindre les objectifs mondiaux pour l'année 2015;
- Prendre en outre des mesures pour enrayer l'extension de maladies comme le paludisme, la tuberculose et autres épidémies menaçant la survie des populations;
- Mettre en œuvre des dispositions propices à la paix à tous les niveaux, y compris dans la sphère nationale, et à la prévention des conflits. Réduire les sommes, soit 900 milliards de dollars,

- allouées chaque année aux dépenses militaires dans le monde afin de libérer des ressources pour le développement durable;
- Consacrer la diversité culturelle et promouvoir les droits des communautés culturelles, linguistiques et religieuses;
- Promouvoir la sécurité humaine en tant que concept universel interdépendant englobant la prévention des conflits et l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, la lutte contre l'exclusion, et la protection, concept qui suppose en outre un commerce juste et équitable et une approche des besoins humains fondée sur les droits;
- Passer d'une approche de la sécurité axée sur l'Etat à une approche qui place la personne au centre du développement durable et, à cette fin, envisager d'appliquer les droits socio-économiques de deuxième et troisième génération sur la même base que les droits politiques et civils de première génération.

En tant que parlementaires, nous estimons qu'il nous appartient au premier chef de renforcer la gouvernance en réformant les institutions, dont les parlements, et les processus de décision pour mieux tenir compte des impératifs du développement durable. Nous considérons qu'il appartient en propre aux parlementaires d'examiner et de suivre l'action des gouvernements et de la contrôler en ce qui concerne le respect des accords internationaux. Nous travaillerons à la mise en place :

- De nouvelles bases de régulation et d'administration pour que l'approche intégrée du développement durable imprègne toutes les initiatives des pouvoirs publics;
- De stratégies nationales de développement durable prévoyant une certaine décentralisation des entités publiques et privées pour promouvoir la prise de décisions au niveau local afin d'instaurer un cadre d'action global et de fixer des objectifs quantifiés;
- De règles plus détaillées en matière d'études d'impact environnemental et social fondées sur des indicateurs de développement durable et des procédures d'aménagement du territoire et du littoral, ainsi que des cadres juridiques pour trancher les litiges environnementaux;
- De systèmes qui donnent au peuple et aux décideurs accès aux informations utiles;
- De réglementations mettant en vigueur de nouvelles méthodes rigoureuses de comptabilité "verte" dans les secteurs public et privé;
- D'institutions et processus démocratiques transparents de dialogue avec la société civile qui soient conformes à l'état de droit et respectueux des droits de l'homme fondamentaux et de la dignité humaine.

Notre engagement

Nous, parlementaires réunis à Johannesburg à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable, réaffirmons notre adhésion à *Action 21*, schéma directeur pour les parlementaires œuvrant pour un monde plus prospère, plus équitable et plus durable, et notre volonté de promouvoir la ratification des accords environnementaux multilatéraux, dont le Protocole de Kyoto.

Nous nous engageons à examiner systématiquement dans nos parlements le *Plan de mise en œuvre* du Sommet mondial sur le développement durable et à en appliquer rapidement, par la législation, notamment budgétaire, les dispositions relevant de nos attributions.

Enfin, nous nous engageons à agir par le truchement de notre organisation mondiale, l'Union interparlementaire, pour assurer un développement plus durable et plus équitable et pour apporter une dimension parlementaire aux Nations Unies, à l'OMC, aux institutions de Bretton Woods et autres organisations multilatérales chargées de la mise en œuvre des conclusions du Sommet.